

## COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

---

(en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L’an deux mil vingt et le quinze octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Christian ZEDET, Maire de la Commune.

#### Nombre de Conseillers

En exercice : 27  
Présents : 22  
Représentés : 5  
Absent : 0  
Votants : 27

**PRESENTS A LA SEANCE** : Messieurs Christian ZEDET, Jacques-Edouard DELOBETTE, Pierre LARA, Thibault DESOMBRE, Mesdames Marie AMMIRATI, Marie-Françoise EL HEFNAOUI, Fabienne MANZONE et Catherine BOUILLO-MEYER, Messieurs Marc VAN WAYENBERGE, Yohann TANGUY, Romain GAZIELLO, Adrien VIVES, Jean-Pierre FRANCHI et Claude BLANC, Mesdames Marie-France LOUET, Isabelle PIANA, Sandra NIRANI, Valérie PELLERIN, Angélique CHATAIN, Michèle OTTOMBRE-BORSONI, Alexandra MARENGO et Claudette GALLET.

**POUVOIRS** : Monsieur Franck OLIVIER (Pouvoir à Monsieur Christian ZEDET), Madame Sophie VILLEVAL (Pouvoir à Madame Valérie PELLERIN), Monsieur Yann DEMARIA (Pouvoir à Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE), Monsieur François FERRY (Pouvoir à Madame Michèle OTTOMBRE-BORSONI) et Monsieur Marc ERETEO (Pouvoir à Monsieur Claude BLANC).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Romain GAZIELLO.

*Monsieur Romain GAZIELLO, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est désignée secrétaire de séance.*

*Il procède à l'appel. Le quorum est atteint, la séance est ouverte.*

*Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2020 est adopté **à l'unanimité**.*

#### **Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil municipal :**

- Décision du Maire n°27/2020 : Travaux de sécurisation de l'école – marchés de travaux.
- Décision du Maire n°28/2020 : Travaux d'aménagement urbains et paysagers autour de l'école « CEZ1 » Avenant n°1.
- Décision du Maire n°29/2020 : Travaux d'aménagement urbains et paysagers autour de l'école « CEZ1 » Avenant 2.
- Décision du Maire n°30/2020 : Contentieux – Recours à Maître Clara LEGER-ROUSTAN – Affaire RUPPERTO Sylvain et Sabrina/Commune.
- Décision du Maire n°31/2020 : Convention de mutualisation temporaire du service de l'urbanisme avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.
- Décision du Maire n°32/2020 : Demandes de subvention à l'Etat – Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) en vue de l'accompagnement de la relance des territoires.

---

**DELIBERATION n° 1 : Modification de la composition des commissions municipales.**

---

**RAPPORTEUR** : Christian ZEDET, Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE DESIGNER** Monsieur Jean-Pierre FRANCHI membre des commissions municipales ci-après, en remplacement de Monsieur Maxime COULLET suite à sa démission de son mandat de conseiller municipal :
  - Travaux, transports, amélioration de la vie quotidienne,
  - Urbanisme, habitat, aménagement du territoire, agriculture
  - Affaires sociales et des solidarités
  - Associations, jeunesse, sports et loisirs

---

**DELIBERATION n° 2 : Désignation des représentants du Conseil municipal dans les organismes extérieurs – Modification du Conseiller défense.**

---

**RAPPORTEUR** : Christian ZEDET, Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE DESIGNER** Monsieur Jean-Pierre FRANCHI en qualité de conseiller en charge des questions de défense. Monsieur Jean-Pierre POISSON, Président de l'UNC et du Souvenir Français pourra assister Monsieur Jean-Pierre FRANCHI dans cette mission.

---

**DELIBERATION n° 3 : Convention de réciprocité avec la commune du Cagnet relative à la répartition des frais de fonctionnement des écoles publiques.**

---

**RAPPORTEUR** : Marie AMMIRATI, Adjointe au Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE CONVENTIONNER** avec la commune du Cagnet dans les conditions ci-annexées, à compter de l'année scolaire 2020-2021.

---

**DELIBERATION n° 4 : Obligation de soumettre les divisions foncières à déclaration préalable.**

---

**RAPPORTEUR** : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ABROGER** la délibération n°2018-007 en date du 22 janvier 2018 instaurant l'obligation de soumettre les divisions parcellaires à déclaration préalable ;

- **DE SOUMETTRE** les divisions foncières à déclaration préalable dans les zones UD, A et N telles que figurant au Plan Local d'Urbanisme en vigueur,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à annexer cette délibération au Plan Local d'Urbanisme par un arrêté,
- **DE DIRE** que conformément aux dispositions de l'article R.115-1 du code de l'urbanisme, la présente délibération :
  - o fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département,
  - o deviendra exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus,
- **DE PRECISER** qu'en application, en application de l'article R.115-1 du code de l'urbanisme, une copie de cette délibération sera adressée :
  - o à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes
  - o au directeur départemental des finances publiques,
  - o à la chambre départementale des notaires,
  - o au barreau et au greffe du Tribunal de Grande Instance de Grasse.

---

## **DELIBERATION n° 5 : Prise en considération d'un projet d'aménagement – Extension du centre-village**

---

**RAPPORTEUR** : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à la majorité avec 26 voix POUR et 1 voix CONTRE (Monsieur Claude BLANC) :

- **D'INSTAURER** un périmètre d'étude au titre de l'article L.424-1 du Code de l'urbanisme selon le plan annexé à la présente délibération,
- **D'APPROUVER** le lancement des études préalables qui permettront de répondre aux enjeux et besoins dégagés pour le périmètre précité,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou ses adjoints délégués à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de signer tous les documents en rapport avec cette affaire.

---

## **DELIBERATION n°6 : Prise en considération d'un projet d'aménagement – Prise en compte et gestion du risque inondation dans les vallons.**

---

**RAPPORTEUR** : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'INSTAURER** un périmètre d'étude au titre de l'article L.424-1 du Code de l'urbanisme selon les plans figurant à la présente délibération,
- **D'APPROUVER** le lancement des études préalables qui permettront de répondre aux enjeux et besoins dégagés pour le périmètre précité,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou ses adjoints délégués à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de signer tous les documents en rapport avec cette affaire.

---

### **DELIBERATION n° 7 : Opposition au transfert de la compétence de plan local d'urbanisme à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.**

---

**RAPPORTEUR** : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE S'OPPOSER** au transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à la CAPG.
- **DE DIRE** que cette délibération sera transmise au Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

---

### **DELIBERATION n° 8 : Régularisation foncière parc d'activités de la Festre Sud – Cession d'une portion de la parcelle C1012.**

---

**RAPPORTEUR** : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

En vue de procéder à la régularisation foncière de la parcelle cadastrée section C, numéro 1012 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE CEDER** l'emprise suivante :

<b>Terrain</b>	<b>Surface</b>	<b>Prix</b>
Lot a	123 m <sup>2</sup>	7 380 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à toutes démarches utiles pour la commercialisation des biens immobiliers ci-dessus.
- **DE DIRE** que l'ensemble des frais inhérents à cette cession seront portés par l'acquéreur.

---

### **DELIBERATION n° 9 : Plan de relance – Demande de subvention dotation de soutien à l'investissement local – Plans de financement prévisionnel.**

---

**RAPPORTEUR** : Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** les plans de financement prévisionnels,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter l'intervention financière de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) à hauteur de 80 % des montants estimatifs des travaux et signer les conventions qui en découleront,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder aux différentes modalités afférentes à la réalisation de ces opérations.

---

## **DELIBERATION n° 10 : Vallées de la Roya, de la Tinée et de la Vésubie – Intempéries du 2 octobre 2020 – Aide exceptionnelle.**

---

**RAPPORTEUR** : Christian ZEDET, Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser la somme ci-dessus définie, à la structure qui sera créée pour l'acheminement du don à Breil-sur-Roya et selon les modalités définies par la Direction Générale des Finances Publiques,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches et formalités administratives requises,
- **DE DIRE** que la dépense sera inscrite au budget 2020 de la commune.

---

### **AFFAIRES DIVERSES**

---

- *Bilan d'activités 2019 du SMIAGE.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.**

Le mercredi 21 octobre 2020,

Christian ZEDET,  
Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne

